

MAIRIE D'AIGNAN
PROCES VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
du Jeudi 25 Juin 2009 A 21 HEURES

L'an deux mille neuf, le vingt cinq juin à vingt et une heures, le Conseil Municipal dûment convoqué, s'est réuni au lieu habituel de ses séances, à la Mairie d'Aignan, sous la Présidence de Monsieur BARATAULT Philippe, Maire d'Aignan.

Etaient présents : Mmes CASTETS, SARNIGUET, PESQUIDOUX, Mlle FABRE, MM LABADIE, MURADORE, BERGAMO PAYROS, PERES, SEGAT, NAVARRE, LAFFARGUE

Etait absent et excusé : M. DARBAS

Monsieur le Maire déclare la séance ouverte, demande la nomination d'un secrétaire de séance, rappelle l'ordre du jour et demande l'approbation du procès-verbal du mardi 26 mai 2009.

ORDRE DU JOUR :

- ↻ Travaux RD 20
- ↻ Prise en charge passage piéton cave coopérative
- ↻ Travaux voirie devant église
- ↻ Effacement dette ancien gérant
- ↻ Travaux RD 48
- ↻ Assurance tracteur : changement date échéance contrat
- ↻ Convention AMA
- ↻ Admission en non valeur
- ↻ Convention Satese pour assainissement collectif
- ↻ OPAH
- ↻ Projet maison médicale
- ↻ Questions diverses

Monsieur Alain PERES est nommé secrétaire de séance.

Travaux RD 20

Monsieur le Maire rappelle la convention d'études signée avec les services du Conseil Général au sujet du projet de travaux avenue des Pyrénées. L'aménagement prévoit la réalisation en parking pour le côté gauche et en cheminement piétonnier pour le droit. Les ouvrages seront exécutés en régie, par les employés communaux courant novembre, après qu'une 2^{ème} convention « d'aménagement » soit rédigée et validée par le département.

Dossier à suivre.

Prise en charge passage piéton cave coopérative

Monsieur le Maire indique que sur demande de la Cave Coopérative, un passage piéton a été mis en place, avenue de l'Armagnac. La direction de la cave coopérative s'est engagée à prendre en charge les frais de cette implantation qui s'élèvent à 172 €50 pour la peinture et 600 €uros 77 pour les panneaux de signalisation.

Le Conseil Municipal est favorable à cet accord.

Travaux voirie devant église

Accord du conseil municipal pour des travaux en régie d'un montant de 2752 €uros effectués par le service technique pour la réfection du caniveau en pierre sur une trentaine de mètres.

Effacement dette ancien gérant

Monsieur le Maire fait part à l'assemblée d'une demande émanant de Monsieur CABIGEOS Philippe, ancien gérant de la guinguette du lac qui souhaite l'effacement d'une dette d'un montant de 177 €uros 91 au prétexte que ce passif est du fait du locataire M. CHAMAND.

Le conseil municipal refuse par 12 voix contre et une abstention (Xavier Laffargue).

Travaux RD 48

Monsieur le Maire rappelle à nouveau ces travaux qui consistent en l'aménagement vers l'ouest de la traverse d'agglomération (route de Nogaro). L'étude menée par les services de la DDEA s'élève à la somme de 1960 euros HT et 2344 euros 16 toutes taxes comprises.

La commission voirie doit poursuivre l'instruction de ce dossier pour une réalisation en 2010, d'un montant préalablement estimé à 164 058 €TTC.

Le conseil municipal donne son accord pour le paiement de l'étude.

Assurance tracteur : changement date échéance contrat

Monsieur le Maire propose de changer la date d'échéance du contrat « tracteur Renault 1924 LP » au premier janvier au lieu du 1^{er} mai et de récupérer auprès de l'assurance Générali, pour 2009, la somme de 12 €32 de ristourne.

Le conseil municipal émet un avis favorable par 12 voix et une abstention (M. Payros).

Convention AMA

Monsieur le Maire rappelle la demande de mise à disposition par l'association motocycliste aignanaise du lavoir situé place des arènes ainsi que l'inscription de la somme de 15 600 euros au budget primitif 2009 en prévision d'une première tranche de travaux pour une réhabilitation en local associatif.

Monsieur le Maire donne lecture du projet de convention conçu par l'AMA puis celle établi par la mairie qui définit les conditions de cette mise à disposition et des travaux devant être effectués par les membres du club.

Melle FABRE souhaite que soit déposé un permis de construire.

Monsieur le Maire recevra les membres de l'association afin qu'ils présentent leur projet de travaux et le dossier adéquat à envoyer aux services de la DDE.

Neuf conseillers approuvent ce dépôt de permis. La convention sera réexaminée plus tard.

Admission en non valeur

Monsieur le Maire informe les membres du conseil municipal d'une demande émanant de la Trésorerie de Plaisance, présentant une demande d'admission en non valeur pour la SARL La Guinguette du Lac, société qui n'existe plus et qui a un arriéré de paiement de 2845 €uros 44 cts.

Le conseil municipal décide l'admission en non valeur par 11 voix pour et 2 contre (M. Pérès – Mme Sarniguet).

Convention Satese pour assainissement collectif

Monsieur le Maire donne la parole à M. Muradore Michel, Président de la commission assainissement qui décrit la convention relative à la mission d'assistance technique entre la commune et le Conseil Général du Gers dans le domaine de l'assainissement collectif.

Cette mission, qui pourrait être confiée à la SATESE (Service d'Assistance Technique aux Exploitants de Stations d'Épuration du C.G) est obligatoire, et a pour objectif :

➤ l'assistance pour la mise en œuvre du diagnostic et du suivi régulier des ouvrages d'assainissement collectif, de dépollution des eaux usées et de traitement des boues, de performance des ouvrages, d'auto surveillance des installations, d'assistance pour la programmation de travaux. Elle est complétée par 2 visites annuelles et 2 bilans 24 heures. Le tarif est fixé à 0 €30 par habitant et 660 €par bilan d'auto surveillance réglementaire.

Treize membres du conseil valident cette convention, Monsieur Pérès s'abstient.

OPAH

Monsieur le Maire informe les élus d'une demande émanant de la Communauté de Communes du Bas Armagnac (CCBA Nogaro) qui propose aux communes de s'associer à un nouveau projet OPAH (opération programmée d'amélioration de l'habitat).

Un accord de principe est donné.

PROJET MAISON MEDICALE

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée le projet de regrouper les différents partenaires médicaux d'Aignan dans le même immeuble. Il précise que les services de l'état ont été interrogés sur les possibilités de financement de ce programme qui répondrait aux critères d'octroi d'une part de la DDR (Dotation de Développement Rural), demande l'autorisation de prendre contact avec les propriétaires du bâtiment et de poursuivre les démarches.

Le Conseil Municipal donne son accord.

Questions diverses

➤ **Convention Sol Y Fiesta**

Monsieur le Maire donne lecture d'une proposition de convention entre la commune et l'association de danses « Sol Y Fiesta » concernant l'utilisation de l'ancien centre de secours pour les cours de danses.

Monsieur Muradore vote contre – Quatre conseillers s'abstiennent (Ms. Labadie, Payros, Bergamo, Peres) 8 sont pour.

➤ **Attribution subvention**

Les conseillers municipaux accordent, par 13 voix pour, 300 euros de subvention à Aignan animation pour l'avance accordée à Melle WILSON dans le cadre de l'animation créée par elle autour de la fête de la musique en juin 2009.

➤ **Maisons fleuries**

Le jury des fleurs se déplacera mercredi 8 juillet 2009 à 10 Heures.

➤ **Frais télécommunications associations**

A la vue d'importantes factures de téléphone, Madame Chantal Sarniguet, présidente de la commission vie associative propose que la commune verse une allocation mensuelle de 70 euros pour l'abonnement internet de l'Union Sportive Aignanaise.

Le conseil municipal statue sur la somme de 50 euros mensuels qui couvriront tous les frais téléphoniques, internet, communications, abonnements, etc...

1 abstention (M. Navarre) 1 contre (Mme Sarniguet) 11 pour.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23 heures 50.

Vu par Nous, Maire de la Commune d'AIGNAN pour être affiché le 6 juillet 2009 à la porte de la Mairie conformément aux prescriptions de l'article 56 de la loi du 5 août 1884.

AIGNAN, le 6 juillet 2009

Le Maire,

Philippe BARATAULT